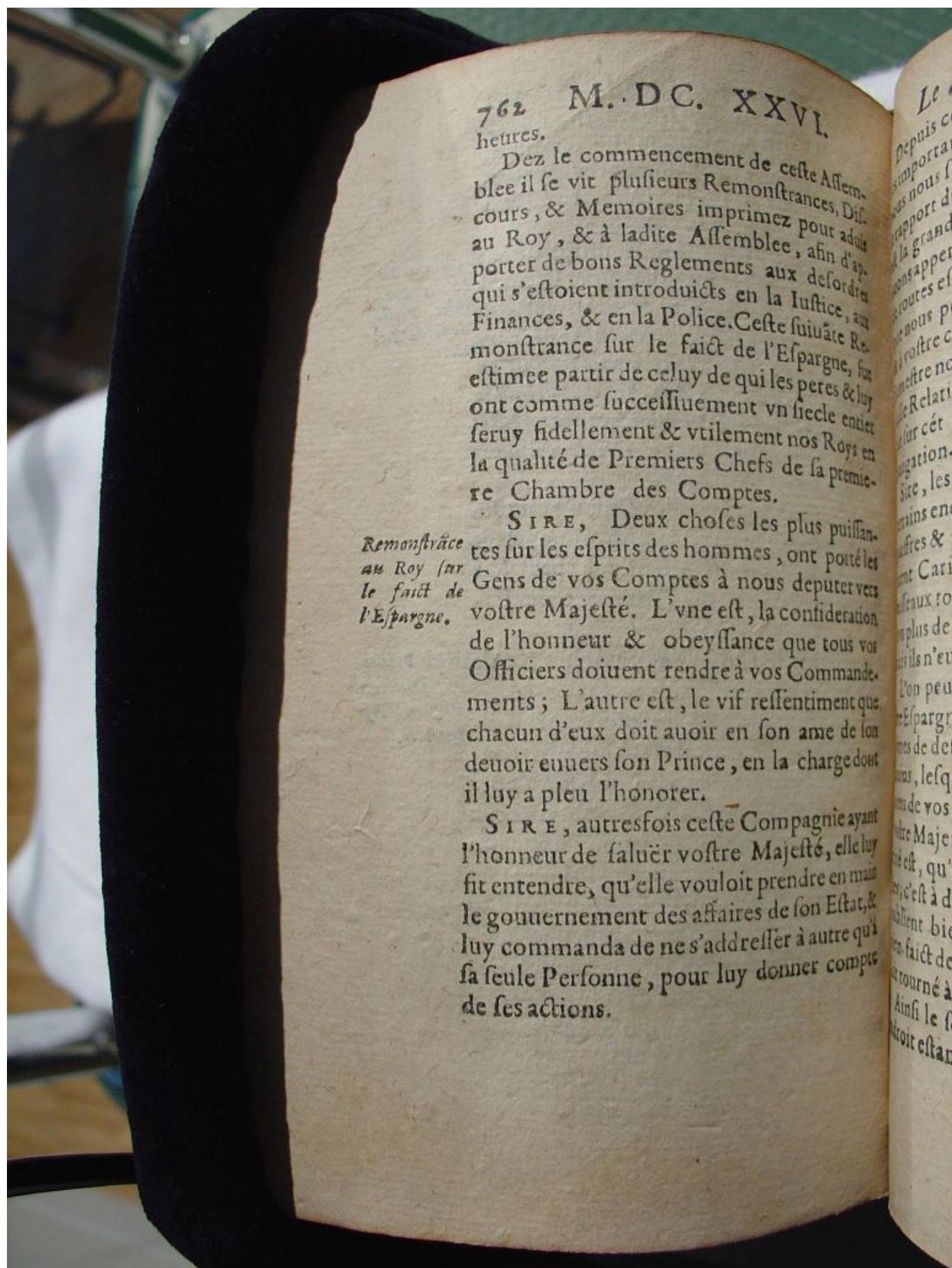
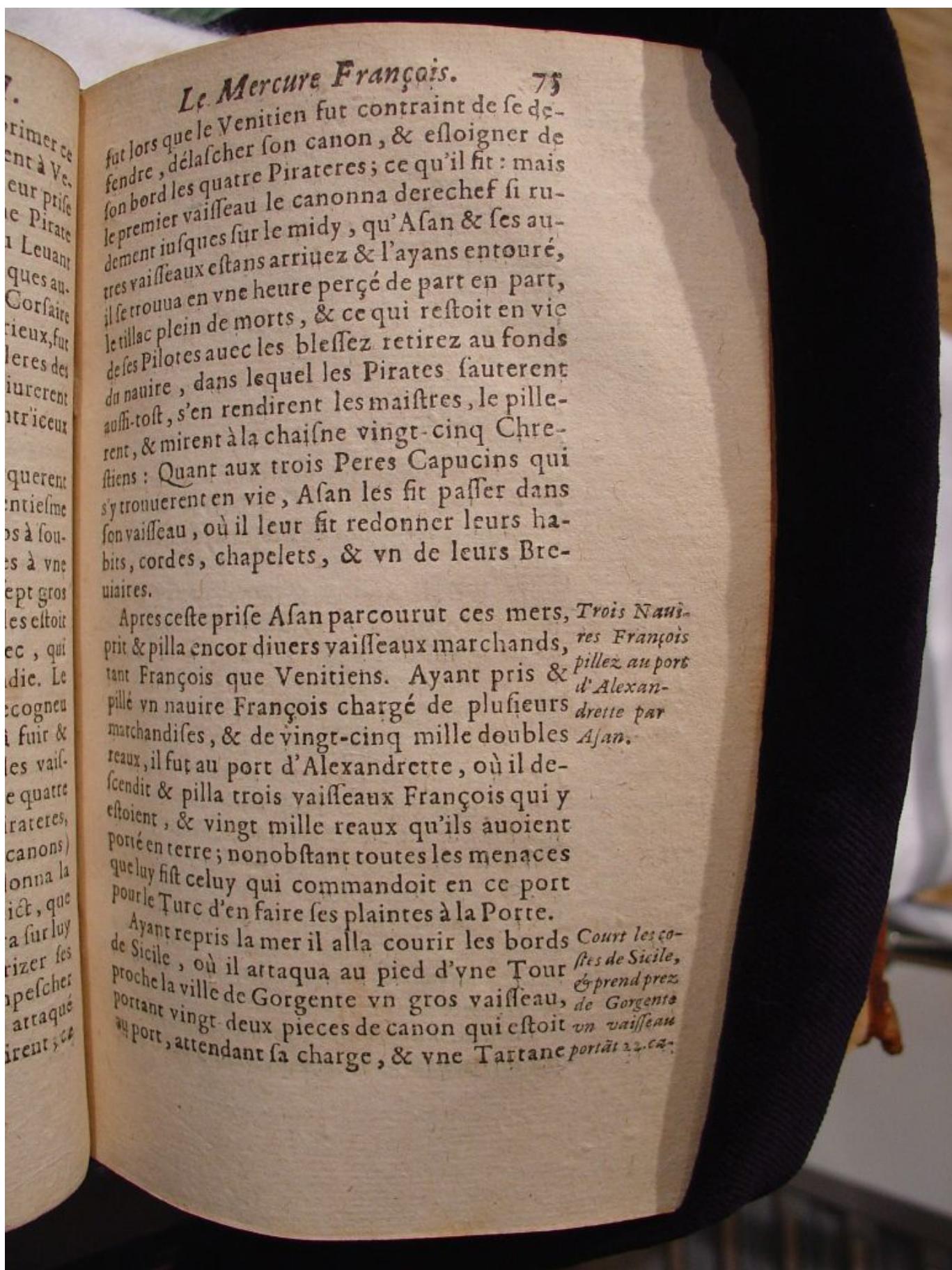


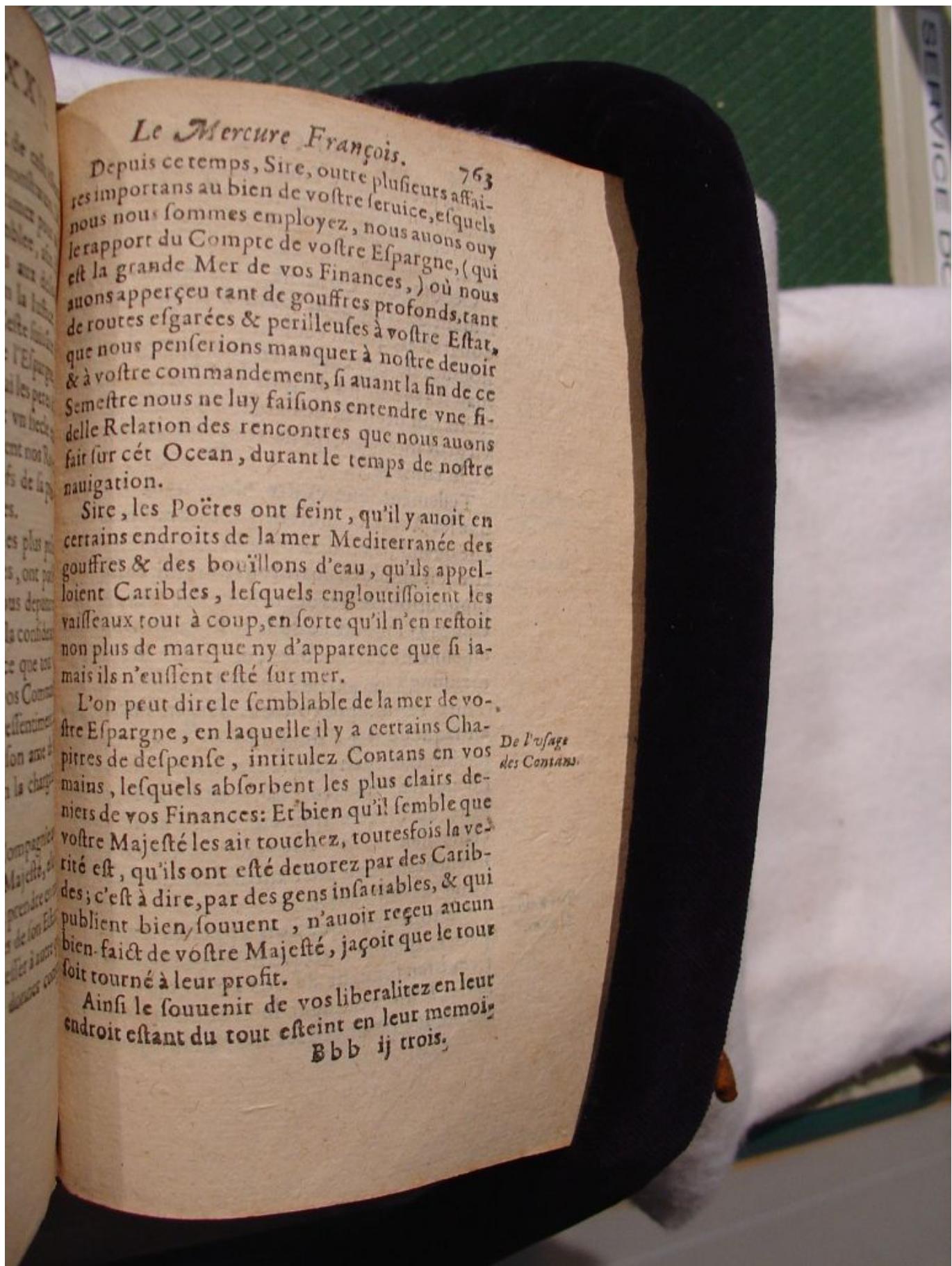
74 **M. DC. XXVI.**
sans en leur retour à Paris y firent imprimer ce
suivant Discours de leur embarquement à Ve-
nise, pour passer en la terre Saincte, leur prise
par le Corsaire Asan Calaffat, insigne Pirate
d'Alger, lequel courroit les mers du Leuant
avec sept vaisseaux de guerre, & quelques au-
tres vaisseaux: & comme depuis ce Corsaire
pensant s'en retourner en Alger victorieux, fut
combattu, desfaict, & pris par les Galeres des
Chrestiens, qui par ceste victoire deliuterent
plusieurs Esclaves Chrestiens, & entr'iceux
lesdits trois Peres Capucins.

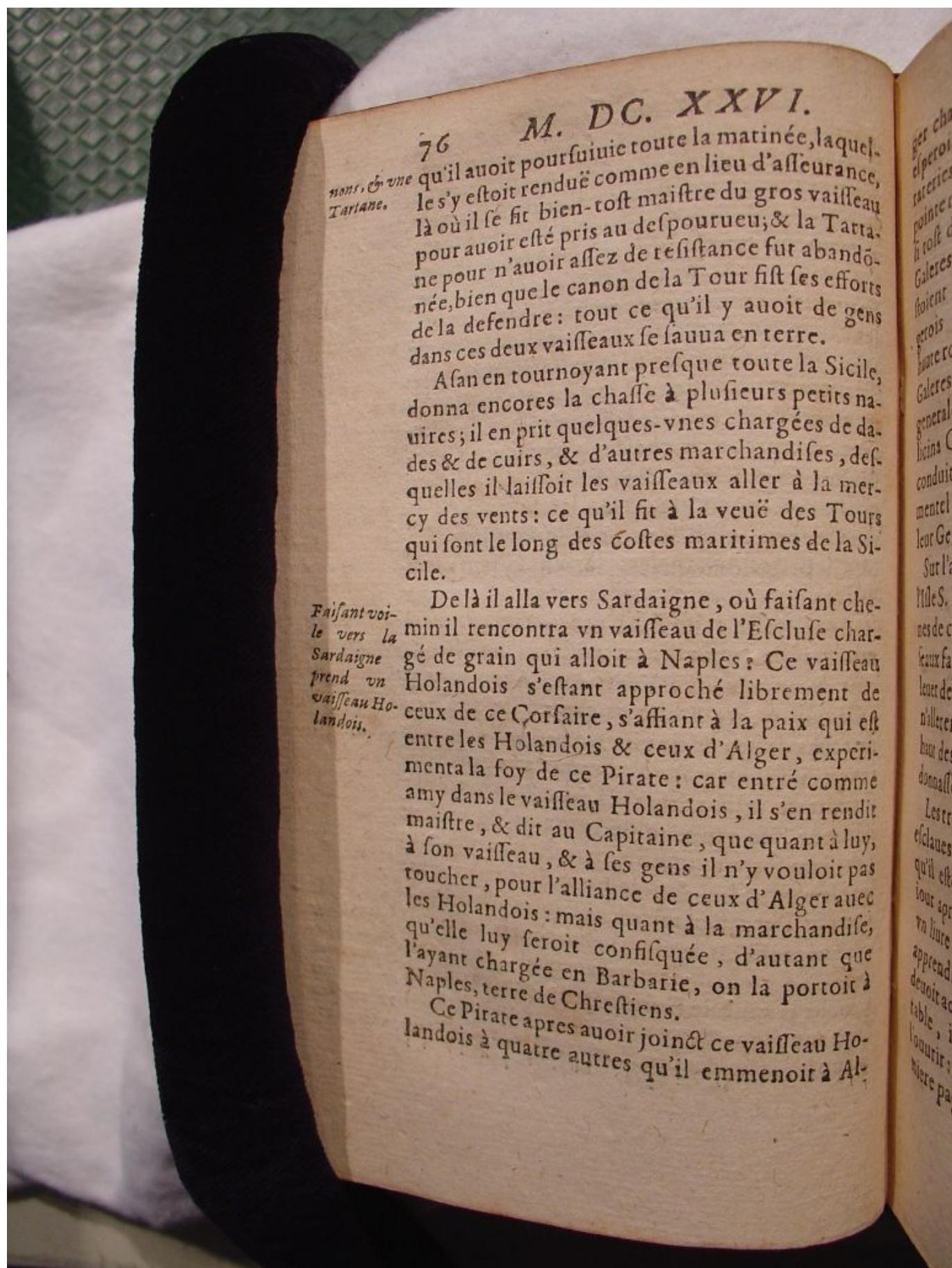
Ces trois Peres Capucins s'embarquerent
donc dans vn nauire à Venise le trentiesme
Iuillet, lequel ayant le vent & le temps à sou-
hait se trouua dans trois semaines apres à vne
iournée d'Alexandrette, au milieu de sept gros
nauires des Corsaires d'Alger, desquelles estoit
Admiral Asan Calaffat Renegat Grec, qui
courroit les mers de Grece & de Candie. Le
Capitaine du nauire Venitien ayant recogneu
que c'estoient Pirates d'Alger, se mit à fuit &
prendre vne contre-route, mais vn des vaiss-
eaux Pirates leger à la voile, (suiuy de quatre
petits vaisseaux à la rame appellez Pirateres,
garnis de mousquetaires & de petits canons)
ayant dressé toutes ses voiles luy donna la
chasse si viue & si prompte toute la nuit, que
le lendemain matin il l'attaignit, & tira sur luy
force coups de canon pour luy brizer ses
masts, voiles & cordages, afin de l'empescher
de plus fuir: vne heure apres il se vit attaqué
par les quatres Pirateres, qui le joignirent; et

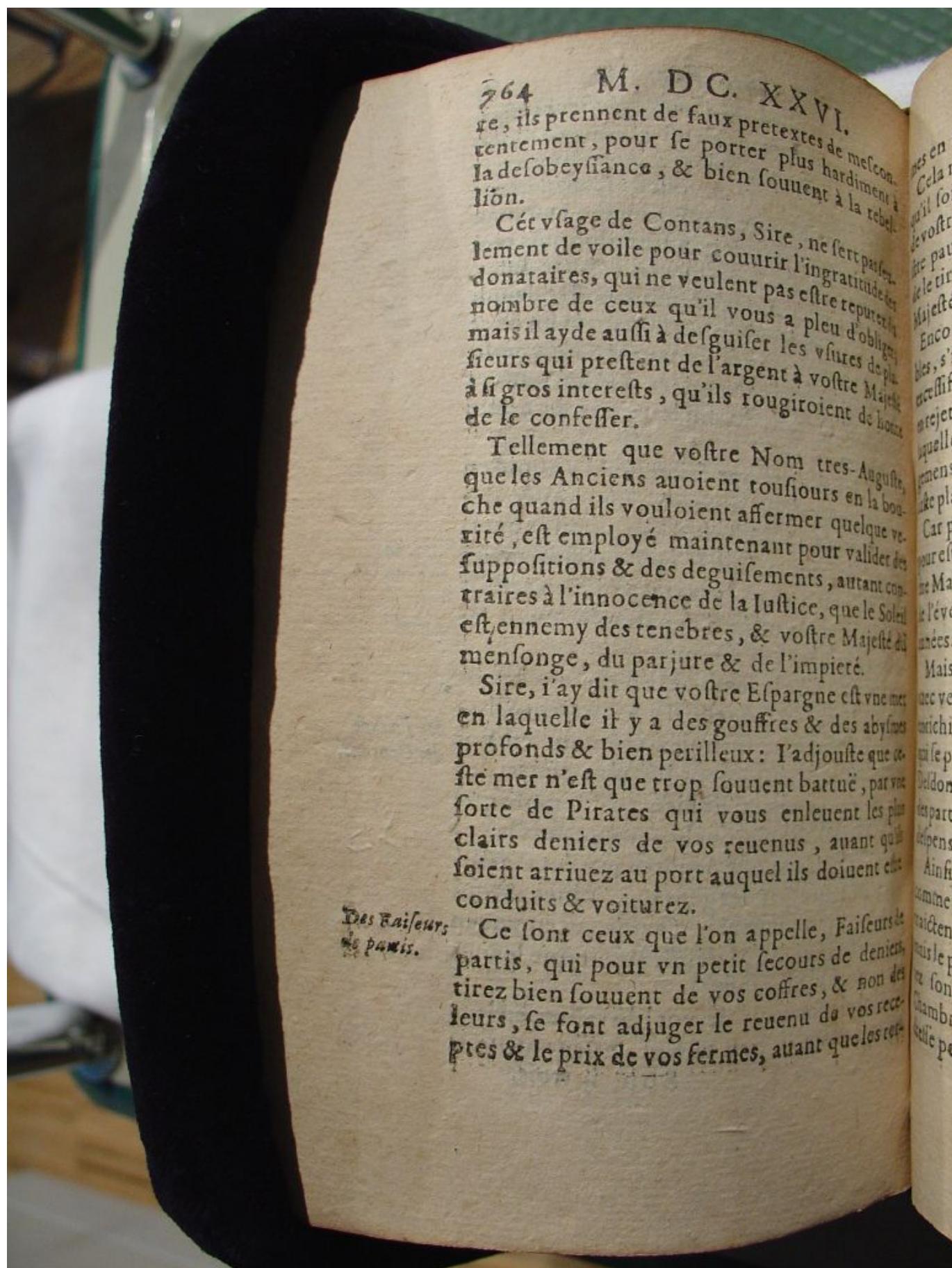
*Prise du na-
uire Venitien
où estoient
trois Peres
Capucins.
Par le Corsai-
re Asan.*

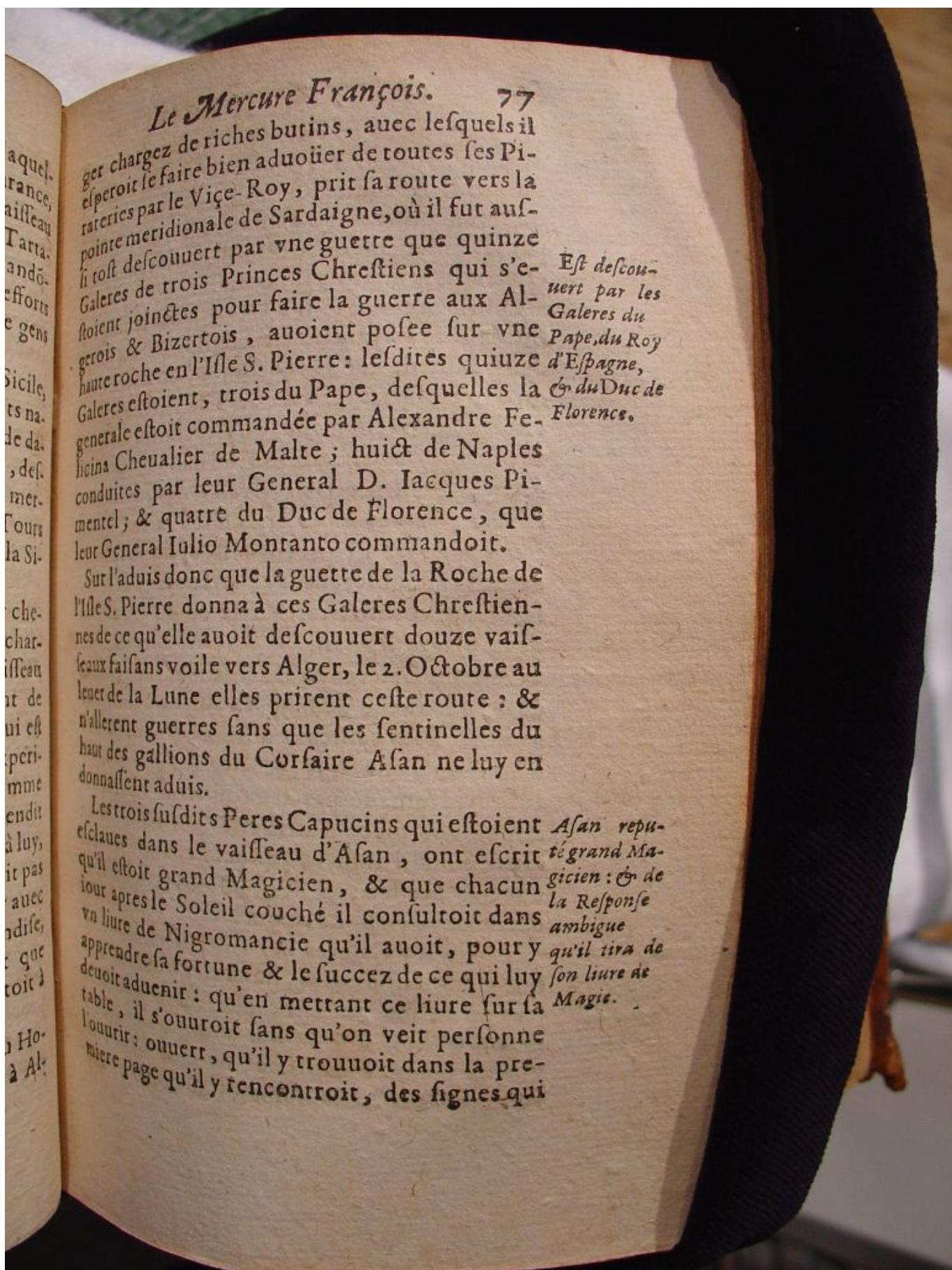












Le Mercure Francois.

76^f

mes en soient escheus.

Cela n'est ce pas moissonner le fruit auant qu'il soit en la maturité, & obseruer le temps de vostre nécessité, pour succer le sang de vostre pauvre peuple, auant qu'il ait eu le loisir de le tirer de ses veines, pour en servir vostre Majesté?

Encores seroient-ils aucunement supportables, s'ils vous faisoient autant de part du gain excessif qu'ils font en leurs Partis, comme ils en rejettent sur vos coffres la perte imaginaire, laquelle neantmoins engendre ces desdommages, dont toute la France parle avec vne iuste plainte & indignation.

Car pourquoy donnent-ils des Pots de vin pour estre preferez au Bail des Fermes de vostre Majesté, s'ils ne veulent prendre la risque de l'évenement des bonnes & des mauuaises années.

Mais, Sire, pour en parler franchement & avec verité, les Pots de vin se donnent pour enrichir les Courriers & les amis des Fermiers qui se presentent au Bail de vos Fermes; & les Desdommages sont accordez en faueur des partisans, & de ceux qui les protegent aux despens de vostre Majesté.

Ainsi l'on butine sur vous, autant à la fin comme au commencement des affaires qui se traictent sous l'apparence de vostre utilité: mais le pis est, que les conditions de tels traitez sont desguisez aux Officiers de vostre Chambre, ausquels neantmoins on les adresse pour les verifier, & par consequent les

Bbb iij trois.

